

213 B547

17 NOV. 2015

A10340

A2MICILE REGION CENTRE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 48, rue du Faubourg de Saverne
67000 STRASBOURG

R.C.S. STRASBOURG 791 481 344

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{er} JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, et le premier juin, à treize heures, au siège social,

☞ La Société A2MICILE EUROPE, Société anonyme au capital de 1.094.256 Euros, avec siège social 48, rue du Faubourg de Saverne à 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

propriétaire de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de cent (100) Euros chacune, composant le capital de la Société A2MICILE REGION CENTRE Eurl, associée unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

(.....)

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- (.....),
- (.....),
- (.....),
- la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

(.....)

PREMIERE DECISION

(.....)

DEUXIEME DECISION

(.....)

TROISIEME DECISION

(.....)

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014 les trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : la Société DELOITTE S.A., ayant siège social Espace Européen de l'Entreprise – 5, Allée d'Helsinki à 67300 SCHILTIGHEIM ;

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : la Société BEAS S.A.S., ayant siège social 195, Avenue Charles de Gaulle à 92200 NEUILLY-SUR-SEINE ;

pour une période de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les Sociétés DELOITTE S.A. et BEAS S.A.S. ont fait savoir par avance qu'elles acceptaient ces fonctions, et qu'elles satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
PAR LA GERANCE

CHAULET JOËL

